

Pour une plus grande fluidité du marché du travail et une réduction bien comprise de la dépense publique

Luc-François Salvador

Emploi et fluidité du marché du travail

Le modèle nordique et plus particulièrement le modèle danois illustre, à bien des égards, les vertus d'une fluidité raisonnée du marché du travail. Le "miracle danois" n'est que le résultat d'une collaboration bien comprise entre les salariés, les organisations patronales et l'Etat - tous convaincus qu'un marché du travail fluide et une économie dynamique sont les conditions préalables à toute avancée sociale. Le marché décide du social et non l'inverse ; les avancées sociales ne sont possibles que lorsque l'économie le permet, la création de richesse doit précéder sa redistribution. Aussi étrange que cela puisse paraître aux laudateurs de la social-démocratie du nord de l'Europe, l'Etat providence scandinave contemporain se résume en grande partie à cette approche que d'aucuns en France pourraient qualifier avec mépris de libérale.

Ainsi, le marché du travail danois n'a rien à envier aux Etats-Unis : lorsqu'un employeur danois souhaite licencier, celui-ci n'a aucune indemnité à verser pour un employé de moins de 12 ans d'ancienneté, et le préavis peut être de quelques semaines. Vue de France, une telle fluidité du marché du travail peut paraître inconciliable avec un syndicalisme puissant, représentant plus de 80% des salariés actifs au Danemark. Loin de la culture de conflit des syndicats français, le Danemark est bâti sur un autre syndicalisme, pragmatique et efficace, jouant un rôle crucial dans l'interprétation des conventions collectives et dans la distribution des allocations et formations aux demandeurs d'emploi. Partie *intégrante* et *responsable* de l'entreprise danoise, le syndicalisme danois met la croissance et le contrôle de l'inflation au-dessus de la négociation salariale. Résultat : la fluidité du marché du travail réduit le chômage de longue durée, les entreprises n'hésitent plus autant à embaucher et la création d'emplois se fait majoritairement dans le secteur privé. Les chiffres de l'OCDE le confirment : le Danemark se situe dans le groupe des pays européens ayant une réglementation parmi les moins contraignantes, loin devant la France.

Ce que nombre de français ne veulent comprendre ni admettre c'est que c'est bien cette fluidité qui assure aux salariés une sécurité professionnelle renforcée, cette fameuse flexi-sécurité dont on nous parle tant. La facilité pour un employeur de se séparer d'un collaborateur a en effet pour corollaire que ce collaborateur licencié a toutes les chances de retrouver un emploi en quelques jours puisque la décision d'embauche pour un employeur ne revêt pas, au Danemark, le caractère « dramatique » (au sens de ses éventuelles conséquences financières pour l'employeur) qu'il implique en France.

Cette absence de fluidité du marché du travail en France a ainsi des conséquences particulièrement perverses dans le secteur de l'artisanat et des petites entreprises où nombre d'employeurs renoncent à embaucher, même en cas d'activités soutenues, car ils craignent un retournement de conjoncture économique et les coûts associés aux licenciements de leurs salariés. Certains secteurs comme celui de l'hôtellerie-restauration et le bâtiment recèlent en France des gisements énormes d'emplois non pourvus qui affectent chaque année notre croissance.

Le paradoxe du marché du travail en France tient dans le constat édifiant suivant, « plus on protège le salarié, plus on rend difficile la réinsertion du chômeur dans le monde du travail ». C'est bien l'un des verrous qu'il convient de faire sauter en France afin de retrouver une croissance comparable à celle de nos voisins européens et concurrents internationaux.

Réduire la dépense publique, libérer l'esprit d'entreprise.

L'autre frein majeur qui pèse sur la croissance dans notre pays tient au poids trop important des prélèvements obligatoires conséquence mécanique du niveau des dépenses publiques en France.

Selon l'OCDE, les dépenses publiques représentent en France 54,5% du PIB (soit beaucoup plus que les 45% des prélèvements obligatoires, car il faut y ajouter les recettes non fiscales et les déficits publics, non financés par l'impôt par définition). Or, la moyenne du niveau des prélèvements obligatoires dans les 28 pays membres de l'OCDE s'établit à 41%, soit 13,5 points de moins. Plus troublant encore, la France est le seul pays, de toute l'OCDE, dans lequel le poids des dépenses publiques n'a pas diminué au cours des cinq dernières années. Pendant ce temps, le Canada est passé de 52% à 40%, la Nouvelle-Zélande de 46% à 38% et les Pays-Bas de 56% à 49%.

Le niveau des dépenses publiques condamne ainsi l'économie française à une double peine, tout d'abord, un déficit public sans cesse plus abyssal qui pèsera durablement sur la situation financière de notre pays, et d'autre part, bride l'initiative, la créativité, la prise de risque et donc au final, l'emploi et la croissance. Il convient de sortir la France de ce cercle vicieux en diminuant drastiquement la dépense publique à un niveau acceptable soit dans une zone située autour des 40% de notre PIB.